



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que les règlements suivants ont été adoptés :

Règlement no 2013-906-18 intitulé « Règlement modifiant le règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation de biens, de services ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville ».

Règlement no 2019-980-02 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2019-980-01 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière et le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt ».

Règlement no 2023-1030 intitulé « Règlement relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert de la Ville de Mercier ».

Règlement no 2023-1031 intitulé « Règlement relatif à la création d'une réserve financière pour le financement du projet le Boisé dans un Grand Jardin ».

Ces règlements entrent en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2ième étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier. Pour des raisons de sécurité sanitaire, nous privilégions la manifestation de votre intérêt par courriel transmis au greffe de la Ville à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 21ième jour du mois de juin 2023

Sophie Denoncourt
Greffière par intérim